DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 février 2009

L'an deux mille neuf, le dix-huit février, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Henri LAMBERT, maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mmes et MM. Bénédicte BECONNIER (ayant donné pouvoir à M. Sornin), Claudine VAN MELCKEBEKE (ayant donné pouvoir à Mme Dubois), Jean-Luc GRATECAP (ayant donné pouvoir à M. Privé).

Le conseil municipal a désigné M. Didier PRIVE comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2008 a été approuvé.

2009/01 Création d'emplois d'agents non titulaires et non permanents

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'à l'occasion des vacances scolaires, l'augmentation des effectifs du centre de loisirs nécessite un accroissement du personnel d'animation,

Considérant qu'à l'occasion d'événements particuliers, il est utile d'accroître le nombre des agents exerçant les missions dévolues aux adjoints techniques,

Appelé, en conséquence, à créer 20 emplois d'agents non titulaires et non permanents relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation et 1 emploi relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de créer 21 emplois d'agents non titulaires et non permanents pour la période du 1^{er} février au 31 décembre 2009 dont :

- 20 emplois rémunérés sur la base de l'indice brut correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (échelle III)
- 1 emploi rémunéré sur la base de l'indice brut correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe (échelle III)

2009/02 Incorporation des espaces communs du lotissement « L'Estran » dans le domaine communal

Le Conseil Municipal,

Après avoir été informé de la demande de transfert dans le domaine communal des espaces communs du lotissement « L'Estran », formulée par l'association syndicale libre des propriétaires,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'accepter le transfert dans le domaine communal des espaces communs du lotissement « L'Estran » des parcelles suivantes formant les espaces communs du lotissement :

Section	n°	Lieudit	Surface
ZK	1578	Nalbret	24 m²
ZK	1579	Nalbret	9764 m²
ZK	1580	Nalbret	11 m²
Total			9799 m²

Décide que ce transfert s'effectue à titre gratuit, l'association syndicale supportant tous les frais de la transaction

2009/03 Convention d'entretien de la vitrerie des bâtiments communaux

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la proposition de l'UGAP (union des groupements d'achats publics) d'assurer l'entretien de la vitrerie des bâtiments communaux pour l'année 2009, à raison de 3 interventions pour un montant TTC de 3.711,09 €, Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la proposition de l'UGAP précitée et autorise le maire à signer la convention correspondante.

2009/04 Avance sur subvention 2009 au centre communal d'action sociale

Le Conseil Municipal,

Appelé à délibérer sur l'attribution d'une avance sur subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 € au profit du centre communal d'action sociale de la commune dans l'attente du vote du budget primitif de l'exercice 2009, Après en avoir délibéré.

A l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 € au centre communal d'action sociale de la commune, montant qui sera déduit lors du versement de la subvention qui sera inscrite au budget primitif communal de l'exercice 2009.

2009/05 Demande de subvention de l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes « Les jardins du Gô »

Le Conseil Municipal,

Considérant que l'établissement public hébergeant des personnes âgées dépendantes « Les Jardins du Gô » doit faire face à des dépenses de fonctionnement alors qu'il ne dispose pas de recettes dans l'attente de son ouverture programmée pour le mois d'avril 2009,

Appelé en conséquence à attribuer une subvention de fonctionnement de 15.000 € à l'établissement,

Après en avoir délibéré.

A l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 15.000 € à l'établissement public hébergeant des personnes âgées dépendantes « Les Jardins du Gô ».

2009/06 Marchés d'équipement en matériel et mobilier de l'EHPAD « Les Jardins du Gô »

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération n° 08-31 du 21 mai 2008 décidant de lancer la procédure d'appels d'offres pour la fourniture de matériel et de mobilier pour l'établissement public appelé à gérer l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes « Les Jardins du Gô », Après avoir pris connaissance du rapport de la commission d'appel d'offres,

Après en avoir délibéré.

A l'unanimité,

Approuve les marchés suivants et autorise le maire à les signer :

• Mobilier et matériel

Lots	Entreprises	Montant HT
1-Salons, salles à manger	N.B.S.	27760€
2-Mobilier extérieur	CONFOREL	8092 €
3-Salle de soin	PRATICDOSE	9227€
4-Matériel de kinésithérapie	SAINTONGE MEDICAL SERVICE	2194€
5-Matériel médical	SUD-OUEST HOSPITALIER	8146 €
6-Buanderie	CASSERON	24736 €
7-Lits Alzheimer	EDENA	7600€
8-Rideaux, jetées de lit	LAMY	14000€
10-Salon de coiffure	N.B.S	3368 €
11-Linge	MULLIEZ	2559 €
TOTAL	<u> </u>	107682€

•Aménagement des chambres

Entreprise	Montant HT	
EDENA	138882€	

Décide de transférer les droits et obligations issus de ces contrats à l'établissement public autonome en charge de l'exploitation de la structure

2009/07 Transfert du bail emphytéotique et de la convention de mise à disposition à l'établissement public en charge de l'exploitation de l'EHPAD « Les Jardins du Gô »

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération n° 07-37 en date du 11 juillet 2007 autorisant le maire à signer le contrat de partenariat sous la forme d'un bail emphytéotique administratif et d'une convention de mise à disposition avec le groupement CINERGIE pour la construction de l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Les Jardins du Gô »,

Vu l'article I-7 de la convention de mise à disposition prévoyant la cession des droits et obligations résultant de la convention à un établissement public créé à cet effet,

Vu sa délibération n° 08-29 en date du 21 mai 2008 sollicitant la création d'un établissement public autonome en charge de la gestion de l'EHPAD,

Vu l'arrêté préfectoral n° 08-3495 en date du 8 septembre 2008 portant création d'un établissement public chargé de la gestion de l'EHPAD,

Appelé à délibérer sur le transfert des droits et obligations du bail emphytéotique et de la mise à disposition,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de transférer les droits et obligations résultant du bail emphytéotique administratif et de la convention de mise à disposition, signés entre la commune et le groupement CINERGIE pour la construction de l'EHPAD « Les jardins du Gô », à l'établissement public autonome chargé de son exploitation.

2009/08 Gestion des eaux pluviales.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des propositions de mise en place d'outils de gestion des réseaux d'eaux pluviales destinés à assurer une cohérence et proposés après concertation entre les services de la communauté d'agglomération de La Rochelle, compétente en matière d'eaux pluviales primaires, et les services de la commune, compétente en matière d'eaux pluviales secondaires, Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la mise en place d'outils de gestion des réseaux d'eaux pluviales destinés à assurer une cohérence et proposés après concertation entre les services de la communauté d'agglomération de La Rochelle, compétente en matière d'eaux pluviales primaires, et les services de la commune, compétente en matière d'eaux pluviales secondaires,

2009/09 Nouvelle tarification des vacations funéraires

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,

Considérant que cette loi encadre le montant des vacations funéraires,
Considérant que ce montant, pour 2009, doit être au minimum de 20 € et au maximum de 25 €,
Vu sa délibération en date du 18 décembre 2008 fixant le montant de la vacation funéraire à 16,80 € pour l'année 2009,
Appelé à modifier ce tarif,
Sur proposition du Bureau municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Fixe le montant de vacation funéraire pour l'année 2009 à 20 €.

2009/10 Débat d'orientation budgétaire 2009

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

A débattu des orientations budgétaires de l'année 2009 qui se caractérisent par :

- une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 5 %
- une augmentation des recettes de fonctionnement (hors fiscalité) de 6 %
- un maintien des taux d'imposition de l'année 2008
- un virement pour la section d'investissement semblable à celui de 2008
- une capacité d'emprunt de 150.000 € sans alourdir l'endettement

La séance a été levée à vingt et une heures quarante cinq.						
Le Maire,			Le secrétaire de séance,			
Henri LAMBERT			Didier PRIVE			
Mme DUBOIS	M. GOUSSEAU	Mme GRIZON	M. SORNIN			
Mme JULIOT	M. PLANCHE	M. AUBIN	Mme GOUJAT			
M. BRISE	M. COMTE	M. BERRUTI-MARTINEZ	Mme CLEMENY-THIMEL			
Mme HENNENFENT	Mme HERAULT	M. PHILBERT	M. GUIGNOUARD			
Mme POUVREAU	M. CHAVIGNAY	Mme JARRIAULT	Mme LARGE			
M. DAUCHEZ	M. DURIEUX	Mme REGNIER	Mme TAVEAU			